

# LA SOLIDARITÉ EN FRANCE

## PAROLES



« Sur mon territoire, le lien agriculteur-consommateur est très important.... Déjà entre associé-e-s, la solidarité et l'entraide, c'est entre nous deux et trois associés. On a toujours mis cette valeur au centre de notre structure et on a toujours répondu positivement aux demandes. Pour nous la solidarité, ce n'est pas du tout le don. Le don c'est se déculpabiliser une fois, ce n'est pas vraiment partager. C'est croire que l'autre n'a rien à offrir et rien à transmettre. Voilà ma définition, elle est peut-être fautive mais pour moi la solidarité c'est dans le donner et dans le recevoir. Du coup dans le projet qu'on a mis en place avec l'épicerie solidaire on a essayé de faire ressortir cela. Moi aussi j'ai besoin d'aide, j'ai besoin de solidarité et on en a tous besoin. C'est donc considérer que qui qu'on soit, on a quelque chose à offrir, on considère l'autre en tant qu'être. »

Marie Rivoire, intervention au séminaire Accessible Occitanie, 24/09/2019.

## UNE HISTOIRE COLLECTIVE

**Dans notre contexte contemporain, la solidarité s'exprime ou se manifeste de différentes manières.** On peut faire référence à la solidarité internationale, à la solidarité familiale, intergénérationnelle, de voisinage, etc. De fait, chaque personne peut ou a pu faire l'expérience de la solidarité pour elle-même ou pour autrui au sens où toute personne, de sa naissance à sa fin de vie, a besoin pour vivre de l'intervention d'autres personnes.

C'est au milieu du 19<sup>e</sup> siècle que ce sens est défini par Pierre Leroux à la fois comme **une donnée commune au genre humain et comme la reconnaissance de la vulnérabilité de l'existence humaine**. Cette formulation s'inscrit dans la volonté collective qui anime les débats populaires, scientifiques et politiques pour donner une réalité concrète au principe d'égalité citoyenne énoncée par la Révolution française.

L'identification de ce **lien social** existant entre les individus reprend et déplace la notion de contrat du siècle des Lumières formulé par Rousseau. Le contrat social n'est plus pensé comme ce qui permet de tenir « une société » d'individus libres, il est ce qui permet « la vie individuelle » reconnue par nature dépendante du milieu environnant. Dès lors la solidarité est reconnue comme un principe politique. Elle est la base du lien entre tous les membres d'une nation et sert de colonne vertébrale à un État social<sup>1</sup> tel que la France l'a construit lors de la III<sup>e</sup> République. Ce principe rend possible l'organisation d'un vivre ensemble pacifié entre des gens de nature et d'origine différentes. Ainsi nous comprenons pourquoi la solidarité est un mot communément utilisé par chacun.e mais dont la valeur ne renvoie pas toujours aux mêmes sources ou aux mêmes implications.

1. L'État social, basé sur la solidarité entre tous, est le garant, le réparateur et le consolidateur des liens sociaux notamment par les droits du travail et les droits sociaux.

## LA SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE EN DÉBATS

**La « solidarité alimentaire » n'est pas un domaine à part de l'action publique ou politique.** Elle ne peut se détacher du référentiel démocratique d'égalité citoyenne même si nous avons conscience des inégalités de statuts et de vie entre les membres de la communauté nationale et européenne. Actuellement de nombreuses voix discutent le maintien ou le changement des pratiques et des circuits de ce champ d'action.

Voir **Ressource** ② *Aide alimentaire*

Rappeler cette assise est important face au risque actuel de délier la solidarité du principe d'égalité de relation/de valeur humaine entre les personnes citoyennes ou présentes sur le territoire et face à la référence dominante à l'autonomie comme modèle de vie au détriment du réel de l'interdépendance des vies humaines pour exister. Tenir ce cap permet de continuer à vivre ensemble différents dans une démocratie où chacun-e est légitime de revendiquer ou de pointer des manquements.

**Ainsi parler de « solidarité alimentaire » c'est se mettre au travail** pour « *permettre l'accès de tous à ce qui correspond à la compréhension produite aujourd'hui par différents canaux, sur "l'alimentation durable"* ». Dans ce cas, il est possible d'utiliser la définition reprise par le programme Accessible: « *Favoriser l'accès, autonome et non stigmatisant, de tous à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, et produite dans des conditions socialement, économiquement et écologiquement durables* ».

Cette définition est aussi un énoncé d'indicateurs d'une politique publique solidaire dans une démocratie sociale. ■

## POUR ALLER PLUS LOIN

- **La solidarité, histoire d'une idée**, Marie Claude Blais, Paris, Gallimard, 2007.
- **Solidarité par les droits, solidarité par l'engagement** coordonné par Brigitte Bouquet et Marcel Jaeger, Paris, Revue *Vie sociale*, 2019/3 n° 27.
- **La communauté des citoyens**, Dominique Schnapper, Paris, Gallimard, 2003 (1994 pour le texte, 2003 pour l'avant-propos).
- **Une solidarité en miettes. Socio-histoire de l'aide alimentaire des années 1930 à nos jours**, Jean-Noël Retière et Jean-Pierre Le Crom, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018.
- **La France telle qu'elle est. Pour en finir avec la complainte nationaliste**, Laurent Mucchielli, Éditions Fayard, Paris, 2020.